



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Programme P3A
n°DZ/A09/AA/FI/01

Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables

Communication présentée par:
Mr VINCENT Alain et Mr. BENALI Brahim

DJENANE EL MITHAK
Le 22 février 2011



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Composition de l'équipe de suivi du programme

Alain VINCENT
chef de projet
Etat Membre

Thierry TOUR
conseiller résident
du jumelage

Abdenour HIBOUCHE
chef de projet
Pays Bénéficiaire

Brahim BENALI
homologue du CRJ

Trente six experts de la DGFIP et de la DGDDI



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Les objectifs du jumelage



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL

**Améliorer l'environnement fiscal et
contribuer au développement
économique de l'Algérie**



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Poursuivre le processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables

Quatre domaines d'intervention :

- l'organisation des services fiscaux et le respect d'une démarche qualité ;**
- l'organisation et Les procédures relatives aux droits indirects ;**
- les procédures de contrôle fiscal ;**
- les procédures contentieuses et la réduction des délais de traitement.**



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Les principes de jumelage

- une étroite collaboration dès le stade de rédaction du contrat de jumelage
- un calendrier prévisionnel des actions
- le respect du budget alloué
- la cohérence avec les actions poursuivies dans le cadre des jumelages précédents ou en cours
- un comité de pilotage



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

La méthode



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Deux phases

1ère phase : état des lieux et diagnostic:

- une analyse de l'existant et une adaptation aux objectifs du jumelage
- des propositions d'orientations stratégiques

2ème phase : mise en œuvre

- un accompagnement à la rédaction de textes et à la mise en place
- l'élaboration de supports méthodologiques
- des actions de formation (supports pédagogiques, actions)

en constante cohérence avec le contexte algérien



Les moyens humains



Des experts principaux pour les 4 composantes du projet

- Possédant un haut degré de technicité dans les matières traitées
- Dont un expert douanier pour la composante n°2

Un panel d'experts court terme de la DGFIP et de la DGDDI

Spécialistes dans le domaine d'intervention du projet

Un Comité de pilotage du projet

Composé des représentants de l'Algérie, de la France et de l'Union Européenne



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



F DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Les composantes du jumelage

VOLET 1

Organisation des services fiscaux et amélioration des relations avec les contribuables

Résultats

- *amélioration de la qualité de service;
- *introduction de la procédure du rescrit fiscal ;
- *évaluation des réformes en cours et de leur impact sur les relations avec les contribuables au regard de la qualité de service;
- *redéfinition des attributions des services régionaux.

Outils de performance

Proposition de nouveaux services:

- *audit de l'architecture informatique du site web de la DGI;
- *catalogue de services pour améliorer les prestations en ligne à l'utilisateur.

Textes législatifs et réglementaires:

- *textes légaux instituant la procédure de rescrit fiscal ;
- *textes réglementaires ayant pour objet la redéfinition des attributions des services régionaux;

Outils de gestion:

- *projet de cahier des charges définissant les conditions de mise en œuvre de nouveaux services de proximité.

Outils statistiques

***tableaux de bord permettant de mesurer l'impact :**

- des efforts de communication de l'administration fiscale;**
- de la démarche qualité (accueil téléphonique et physique, courriers et courriels, disponibilité de la documentation et des imprimés fiscaux...);**

***tableaux de bord permettant de suivre mensuellement et par service la situation des demandes de rescrit fiscal.**

Outils pédagogiques:

***élaboration d'un kit de formation des agents d'accueil (dispositif de formation, fil conducteur);**

***séminaire de formation et d'information sur l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables.**

VOLET 2

Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA)

Résultats

- *adaptation des services en charge des impôts indirects;**
- *réaménagement de la législation en matière d'impôts indirects (évolution, simplification ou suppression);**
- *mise en place de nouvelles méthodes quant à la définition de l'assiette, la simplification des procédures de contrôle et les modes de recouvrement des impôts indirects;**

Outils de performance

Textes législatifs et réglementaires:

*textes législatifs et réglementaire sur l'assiette, la déclaration et le mode de recouvrement des taxes et impôts indirects autres que la TVA.

Outils de gestion:

*manuel de procédures de contrôle sur l'assiette des impôts indirects;

*Définition d'un programme et d'un plan d'actions sur les nouvelles modalités de contrôle notamment, en matière de droit de circulation.

Outils pédagogiques:

*séminaire d'information et de formation au profit des agents des services chargés des droits indirects;

*séminaire de formation des contrôleurs chargés de la lutte contre la fraude en matière d'impôts indirects;

*séminaire de sensibilisation et de formation dans le domaine des impôts indirects (législation, recouvrement et contrôle).

VOLET 3

Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Résultats

***accroître la transparence dans la programmation des contrôles par l'intégration de nouvelles techniques de sélection des dossiers à contrôler ;**

***instaurer une relation équilibrée entre le vérificateur et le contribuable vérifié à travers la révision des procédures de vérification (procédures encadrant le rejet de comptabilité, méthodologie de taxation d'office).**

Outils de performance

Textes législatifs et réglementaires:

*élaboration d'un projet de texte législatif et d'une circulaire encadrant la procédure de rejet de comptabilité : conditions, procédures et cas de régularisation.

*élaboration d'une circulaire sur la détermination des méthodes de reconstitution à utiliser dans le cadre d'une procédure de taxation d'office.

Outils de gestion :

*élaboration d'une cartographie du risque fiscal.

*fil directeur de méthodes et techniques de taxation d'office .

Outils statistiques:

***tableaux de suivi et d'évaluation des programmes de contrôle;**

***outil de suivi faisant apparaître l'évolution des contrôles fiscaux aboutissant à une taxation d'office suite à un rejet de comptabilité.**

Outils pédagogiques:

***séminaire sur les meilleures pratiques de contrôle fiscal au profit des contribuables concernés et leurs conseillers (experts comptables, conseils fiscaux et avocats);**

***session de formation de formateurs;**

***élaboration d'un kit de formation destiné aux agents chargés du contrôle.**

VOLET 4

Allégement des procédures contentieuses

Résultats

- *réduction des délais de traitement du contentieux;**
- *réforme des procédures de recours et des structures en vue d'un meilleur équilibre administration/contribuable;**
- *mise en place d'une procédure simple et rapide de remboursement de la TVA.**

Outils de performance

Outils de gestion :

*étude sur le régime des achats en franchise de TVA.

Outils statistiques:

*tableaux de bord permettant le suivi des recours contentieux par centre, par catégorie d'impôt, par nature de réclamation avec indication des délais d'instruction.

Outils pédagogiques:

*séminaire sur les meilleures pratiques constatées en matière de contentieux;

*élaboration d'un kit de formation sur les techniques de rédaction des décisions de rejet des réclamations ;

*session de formation de formateurs.



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**